

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS INDUSTRIE

### Avions A319/A320/A321

Porte passager : modification de la barre de maintien du toboggan - Canot de sauvetage (ATA 52)

#### APPLICABILITE :

Avions AIRBUS INDUSTRIE A319/A320/A321, tous modèles certifiés, tous numéros de série ayant reçu la modification 20234 (installation d'une barre télescopique pour toboggan - Canot de sauvetage) ou le Bulletin Service A320-25-1055 et n'ayant pas reçu l'application de la modification AIRBUS INDUSTRIE 28212 en série ou du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-52-1102 Révision 1 en exploitation.

#### RAISONS :

Pendant des tests de déploiement des toboggans - canots de sauvetage aux portes passagers, la barre de maintien du toboggan s'est détachée du seuil de porte empêchant le toboggan de se déployer.

Le ressort du déclencheur qui permet d'immobiliser la barre télescopique en extension, a été trouvé cassé en raison d'une importante corrosion et la barre n'était donc plus correctement fixée au seuil de porte.

Ceci peut gêner l'évacuation des passagers en cas d'urgence.

#### ACTIONS :

Avant le 03 septembre 2002 ou avant 30 mois à partir de la date de mise en service de l'avion, au plus tard de ces deux dates :

- remplacer le ressort en acier cadmié de la barre de maintien du toboggan par un ressort en acier inoxydable à chacune des portes passagers suivant les instructions du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-52-1102 R1.

**Nota :** L'accomplissement simultané du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-52-1068 comme mentionné dans le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-52-1102 R1 n'est pas rendu obligatoire par cette Consigne de Navigabilité.

---

**REF. :** Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A320-52-1102 Révision 1  
(ou toute révision ultérieure approuvée).

---

**DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 03 MARS 2001**